



## 2 taux horaires différents pour une même fonction : est-ce légal?

Par **Hauraux Patrick**, le **05/12/2019** à **16:31**

Bonjour,

Je suis enseignant sportif pour enfant, en CDI dans un club. J'ai un nombre d'heures annuelles de cours à assurer et qui est fixé en début d'année avec un taux horaire défini.

En plus, lorsque je le peux pendant les vacances scolaires il m'est proposé de dispenser des semaines de stages avec un taux horaire inférieur à celui annuelle.

D'où ma question, est-ce légale d'avoir 2 taux différents pour un travail similaire?

Que dois-je faire dans le cas où ça ne serait pas légal?

Merci d'avance